

PROTCOLE SANITAIRE DE LA BASE DE LOISIRS DE SAINT PAUL LES DAX - ETÉ 2020

Ce protocole doit faire l'objet d'un accord sans réserve de la part du responsable légal qui souhaite inscrire son enfant à la Base de Loisirs.

Mise à jour du 30/06/2020

Rappel du cadre juridique

Le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire encadre la reprise des activités des accueils collectifs de mineurs. Trois principes directeurs sont observés pour leur organisation dans cette période de crise sanitaire : la **sécurité**, le **contrôle** et la **traçabilité des séjours** et le **maintien d'une offre de loisirs éducatifs de qualité** en leur sein.

Durée des mesures : Ce protocole est mis en œuvre à compter du début des vacances scolaires d'été et jusqu'à nouvel ordre. La situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter, le cas échéant, le cadre d'organisation des activités.

Modification du présent protocole :

Le présent protocole est susceptible d'être modifié sans préavis. Nous serons donc peut être amenés à modifier la capacité d'accueil de la Base de Loisirs voire à fermer si nous ne pouvons appliquer un strict respect des mesures sanitaires. Ce protocole est conforme aux directives de la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie associative qui nous ont été transmises en date du 18 juin 2020. Nous vous tiendrons informés de toute évolution de la situation.

Stage Tir à l'Arc

- **Calendrier de reprise, horaires et publics concernés** : à partir du lundi 06 juillet 2020, reprise de l'activité Tir à l'Arc à la Base de Loisirs dans le Théâtre de verdure (en extérieur).
 - Dates : 5 stages sur la période du 06 juillet au 07 août 2020
 - Public : les stages sont composés de 12 jeunes.
 - Horaires : de 10h00 à 12h00.
 - Accueil du matin : l'accueil des enfants et des parents se fera au niveau du portail des arènes de théâtre de verdure qui jouxte la Base de loisirs (coté parking -> voir plan en annexe). L'animateur présent au portail accueillera les enfants et les enverra se laver les mains (ou leur donnera une solution hydro alcoolique) avant qu'il puisse rejoindre le groupe. Les parents peuvent s'avancer jusqu'au portail en respectant les règles de distanciation physiques s'il y a lieu. Au delà du portail et durant la séance, l'accès est interdit aux parents et plus généralement à toute personne non indispensable à l'activité.
 - Départ : Le départ des enfants se fera selon le même protocole que l'accueil du matin. Les parents se présenteront dans la zone d'accueil dédiée. L'animateur ira chercher l'enfant dans le groupe, lui fera récupérer ses effets personnels et lui fera se laver les mains avant de le remettre au responsable légal.
- **Port du masque** : Durant les séances les jeunes ne porteront pas de masque.
- **Déroulement de la journée** :
 - 10H : règles et explications
 - 10H - 12H00 : activités tir à l'arc (4 personnes sur le pas de tir)
 - 12H00 : départ
- **Prérequis pour l'activité tir à l'arc** :
 - Il est demandé aux enfants de venir directement en tenue sportive avec une gourde, une casquette et éventuellement de la crème solaire.
- **Informations complémentaires** :
 - Le matériel utilisé sera réservé à un usage unique propre ou désinfecté.

Stage Kayak

- **Calendrier de reprise, horaires et publics concernés** : à partir du lundi 06 juillet 2020, reprise de l'activité Canoë-Kayak à la Base de Loisirs
 - Dates : 5 stages sur la période du 06 juillet au 07 août 2020
 - Public : les stages sont composés de 15 jeunes.
 - Horaires : de 9h30 à 16h30.
 - Accueil du matin : L'accueil des enfants et des parents se fera au niveau du portail des arènes du théâtre de verdure qui jouxte la Base de loisirs (coté barrière -> voir plan en annexe). L'animateur présent au portail accueillera les enfants et les enverra se laver les mains (ou leur donnera une solution hydroalcoolique) avant qu'il puisse rejoindre le groupe. Les parents peuvent s'avancer jusqu'au portail en respectant les règles de distanciation physiques s'il y a lieu. Au-delà du portail et durant les séances, l'accès est interdit aux parents et plus généralement à toute personne non indispensable à l'activité.
 - Départ le soir : Le départ des enfants se fera selon le même protocole que l'accueil du matin. Les parents se présenteront dans la zone d'accueil dédiée. L'animateur ira chercher l'enfant dans le groupe, lui fera récupérer ses effets personnels et lui fera se laver les mains avant de le remettre au responsable légal.
- **Port du masque** : Durant les séances les jeunes ne porteront pas de masque. Par contre, le masque (fourni par la famille) sera obligatoire pour les plus de 11 ans lors des déplacements en véhicule (sorties à la journée).
- **Déroulement de la journée** :
 - De 9H30 - 10H : règles et explications
 - 10H - 12H00 : activités kayak
 - 12H30 - 13H30 : restauration (pique nique en extérieur ou sous abri avec règles de distanciation - lavage des mains avant et après)
 - 13H30 - 16H30 : activités kayak
 - 16H30 : départ
- **Prérequis pour l'activité kayak** :
 - Il est demandé aux enfants de venir obligatoirement avec un maillot de bain, une serviette de bain, des chaussons néoprènes (ou vieilles chaussures), un change complet, une casquette, de la crème solaire, une gourde, son pique nique.
 - Il est préférable d'arriver directement en tenue pour le kayak,
 - Un espace individuel sera prévu pour que chaque enfant puisse y entreposer ses affaires
- **Informations complémentaires** :
 - Le matériel utilisé (kayak, pagaie, gilet, lycra) sera réservé à un usage unique propre à chaque enfant. Il sera désinfecté chaque soir après l'activité.
 - Les repas seront pris en fonction du temps principalement en extérieur et si les conditions climatiques ne le permettent pas, le repas sera pris en intérieur en respectant les règles de distanciations physiques préconisées.
 - Zone vestiaires et douches : en raison des conditions sanitaires exceptionnelles cet été, nous demandons aux familles de privilégier les douches au domicile pour leur enfant.
 - Un affichage visible indiquera les chemins à suivre. Au-delà les accès seront interdits.
 - Un plan de circulation sera établi afin de permettre un accès facile et sécurisé aux sanitaires.

Stage Loisirs Sports Détente

- **Calendrier de reprise, horaires et publics concernés** : à partir du lundi 06 juillet 2020, reprise des stages Loisirs Sports Détente à la Base de Loisirs
 - Dates : 5 stages sur la période du 06 juillet au 07 août 2020
 - Public : les stages sont composés de 15 jeunes.
 - Horaires : de 10H à 17H.
 - Accueil du matin : L'accueil des enfants et des parents se fera au niveau du portail des arènes du théâtre de verdure qui jouxte la Base de loisirs (coté parking -> voir plan en annexe). L'animateur présent au portail accueillera les enfants et les enverra se laver les mains (ou leur donnera une solution hydroalcoolique) avant qu'il puisse rejoindre le groupe. Les parents peuvent s'avancer jusqu'au portail en respectant les règles de distanciation physiques s'il y a

lieu. Au-delà du portail et durant les activités, l'accès est interdit aux parents et plus généralement à toute personne non indispensable à l'activité.

- Départ le soir : Le départ des enfants se fera selon le même protocole que l'accueil du matin. Les parents se présenteront dans la zone d'accueil dédiée. L'animateur ira chercher l'enfant dans le groupe, lui fera récupérer ses effets personnels et lui fera se laver les mains avant de le remettre au responsable légal.
- **Port du masque** : Durant les séances les jeunes ne porteront pas de masque. Par contre, le masque (fourni par la famille) sera obligatoire pour les plus de 11 ans lors des déplacements en véhicule (sorties à la journée).
- **Déroulement de la journée** :
 - 10H - 10H30 : règles et explications
 - 10H30 - 17H00 : activités selon planning fourni
 - 12H30 - 13H30 : restauration (pique nique en extérieur ou sous abri avec règles de distanciation - lavage des mains avant et après)
 - 17H : Départ
- **Prérequis pour les stages Loisirs Sports Détente** :
 - Il est demandé aux enfants de venir obligatoirement avec un sac à dos, un maillot de bain et une serviette dans le cas d'une sortie aquatique, une casquette, de la crème solaire, une gourde, des chaussures de sport, son pique nique.
 - Un espace individuel sera prévu pour que chaque enfant puisse y entreposer ses affaires
- **Informations complémentaires** :
 - Le matériel pédagogique utilisé sera désinfecté chaque soir après l'activité.
 - Les repas seront pris en fonction du temps principalement en extérieur et si les conditions climatiques ne le permettent pas, le repas sera pris en intérieur en respectant les règles de distanciations physiques préconisées.
 - Zone vestiaires et douches : en raison des conditions sanitaires exceptionnelles cet été, nous demandons aux familles de privilégier les douches au domicile pour leur enfant.
 - Un affichage visible indiquera les chemins à suivre. Au-delà les accès seront interdits.
 - Un plan de circulation sera établi afin de permettre un accès facile et sécurisé aux sanitaires.

Préconisations générales pour les parents

- Les parents se doivent d'être vigilants et jouent un rôle actif dans la sécurité et le respect des gestes barrières. Ils doivent notamment :
 - Surveiller l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une prise de température avant leur arrivée sur les lieux de l'activité : elle doit être inférieure à 37,8°C, dans le cas contraire l'enfant ne sera pas accepté. A l'arrivée à la Base, cette température est susceptible d'être demandée et vérifiée.
 - S'assurer que leur enfant passe aux toilettes et se lave les mains avant d'arriver
- Il est vivement conseillé aux parents d'expliquer le présent protocole à leur enfant préalablement à leur venue et d'avertir les enfants que les animateurs porteront un masque.

Divers

- Aucune règle de distanciation ne s'impose au sein d'un même groupe que ce soit dans les espaces clos (salle d'activités, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs. En revanche, la distanciation physique est maintenue entre les mineurs de groupes différents. De plus, la distanciation physique d'au moins un mètre s'applique dans les espaces clos entre les encadrants et mineurs. Lorsque cela ne sera pas possible, les encadrants porteront obligatoirement un masque.
- Les locaux : l'entretien des locaux est effectué en utilisant les procédures et produits habituels. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les mineurs et personnels est également réalisé une fois par jour. Les fenêtres extérieures sont ouvertes le plus fréquemment possible pour augmenter la circulation de l'air dans les salles et autres locaux occupés pendant la journée.
- Le matériel à vocation ludique ou pédagogique est quotidiennement (et/ou entre chaque groupe) désinfecté avec un produit virucide.
- Les transports : Les règles de distanciation doivent s'appliquer aux transports proposés dans le cadre des ACM. Le véhicule utilisé doit faire l'objet, avant et après son utilisation, d'un nettoyage et d'une

désinfection dans les mêmes conditions que celles applicables aux locaux. Le port du masque est obligatoire pour les mineurs de plus de 11 ans, le chauffeur, les encadrants.

Conduite lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement conduira à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température sera réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.
- Une information est faite auprès de l'établissement scolaire fréquenté par le mineur.
- En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher.
- L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.
- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.
- L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.
- La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Annexe : Plan de circulation

Théâtre de Verdure

Plan de principe

